

A SAINT MAURICE, LE STATIONNEMENT EN VOIRIE ÉVOLUE



1 AUTOMATISATION DU CONTRÔLE

À partir du 15/04/2024 Le contrôle automatique des plaques d'immatriculation sera effectué par un véhicule. La notice d'information FPS initialement apposée sur le parebrise sera remplacée par un courrier « Avis de paiement Forfait de post-stationnement (FPS) ». Ce courrier sera envoyé directement par l'ANTAI à l'adresse figurant sur la carte grise du véhicule.



2 DEUX-ROUES MOTORISÉS

À partir du 22/04/2024, le stationnement des 2 roues motorisés sera payant. Ce stationnement payant sera permis sur les places matérialisées avec un tarif « moto » dédié.



3 PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE - PMR

Désormais, il est possible pour les porteurs de carte mobilité inclusion mention « Stationnement » CMI-S de s'inscrire gratuitement sur le site jemegare.fr/saint-maurice ou à la maison de stationnement (Parking Montgolfier). Apposer l'original de CMI-S derrière votre pare-brise reste **obligatoire**.



Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par EFFIA.

A SAINT MAURICE, LE STATIONNEMENT EN VOIRIE ÉVOLUE



1 AUTOMATISATION DU CONTRÔLE

À partir du 15/04/2024 Le contrôle automatique des plaques d'immatriculation sera effectué par un véhicule. La notice d'information FPS initialement apposée sur le parebrise sera remplacée par un courrier « Avis de paiement Forfait de post-stationnement (FPS) ». Ce courrier sera envoyé directement par l'ANTAI à l'adresse figurant sur la carte grise du véhicule.



2 DEUX-ROUES MOTORISÉS

À partir du 22/04/2024, le stationnement des 2 roues motorisés sera payant. Ce stationnement payant sera permis sur les places matérialisées avec un tarif « moto » dédié.



3 PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE - PMR

Désormais, il est possible pour les porteurs de carte mobilité inclusion mention « Stationnement » CMI-S de s'inscrire gratuitement sur le site jemegare.fr/saint-maurice ou à la maison de stationnement (Parking Montgolfier). Apposer l'original de CMI-S derrière votre pare-brise reste **obligatoire**.



Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par EFFIA.